



4ÈME JOURNÉE NATIONALE DES GENS DU VOYAGE :
RECOMMANDATIONS DU SÉNATEUR PIERRE HÉRISSON,
Président de la Commission Nationale Consultative
des Gens du Voyage

Propos recueillis par Magalie RAIMBAULT,
Animatrice du Réseau Gens du Voyage



Rôle de l'élu dans l'élaboration des politiques en faveur des gens du voyage, place des voyageurs dans la société, accueil sur les aires, habitat adapté : autant de questions sur lesquelles représentants de voyageurs, élus, chargés de mission, experts, représentants de l'Etat et gestionnaires ont pu échanger et débattre le 22 Octobre dernier. En ce début d'année 2010, le Sénateur Pierre HÉRISSON, Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, a souhaité revenir sur les grands enjeux évoqués lors de cette Journée Nationale.

Lors de cette Journée Nationale, les représentants de voyageurs ont indiqué que pour éviter la dégradation des aires, notamment de grands passages, il convenait de « responsabiliser » les groupes à travers la mise en place d'un constat d'huissier à l'arrivée et au départ. Pensez-vous que cela pourrait se traduire législativement, par voie d'amendement par exemple ?

Il m'a déjà été donné d'approfondir cette question dans le cadre de [mon rapport parlementaire sur le stationnement des gens du voyage](#). Je crois qu'une convention rigoureuse signée entre le représentant de l'Etat et le groupe de voyageurs serait de nature à pacifier le bon déroulement des grands passages.

En effet, certains voyageurs m'ont signalé qu'il n'était pas rare que d'autres groupes se greffent ou viennent s'installer suite à leur départ. Aussi, une forme d'état des lieux à l'arrivée et au départ du groupe ne pourrait que clarifier les responsabilités de chacun. Pour autant, il n'est peut être pas nécessaire de recourir à un huissier. Cette mesure n'est pas de nature législative mais pourrait être intégrée dans une circulaire précisant l'organisation spécifique des grands passages.



Les gens du voyage rencontrent de plus en plus de difficultés en matière d'assurance de leurs véhicules et caravanes : sur-tarification, résiliation du contrat sans explication, refus d'assurance. Quelle solution pourrait être envisagée ?

Cette question est malheureusement récurrente et suite à plusieurs tentatives auprès des fédérations d'assurance, j'ai décidé de servir d'intermédiaire, via un courtier, afin de régler cette situation intolérable. Le dossier avance dans de bonnes conditions et je crois que l'année 2010 verra de sérieuses avancées en la matière.

Cette question est prioritaire car sans assurance, les voyageurs ne peuvent stationner sur les aires pour des raisons de responsabilités que l'on comprend. Il est impératif d'y remédier car nous ne pouvons ajouter des difficultés à une situation déjà extrêmement complexe.

La durée de séjour sur les aires a fait débat lors de la Journée. Certains estiment que les aires doivent être seulement dévolues aux voyageurs nomades, et préconisent alors une durée de 5 à 9 mois maximum, alors que d'autres considèrent qu'au vu de la pénurie actuelle d'aires d'accueil et de logements adaptés, imposer une durée de séjour apparaît illusoire. Qu'en pensez-vous ?

Je crois nécessaire de rappeler la vocation première de l'aire d'accueil qui doit répondre aux besoins de stationnement des voyageurs dans le cadre de leurs déplacements. Il ne s'agit en aucune manière d'un lieu de sédentarisation. Cela serait contraire à la fois aux besoins des nomades mais également à l'esprit de la loi.

D'autres formes d'habitat doivent effectivement être encouragées pour répondre aux besoins des personnes dont l'ancrage territorial est fort mais j'insiste, ne détournons pas l'aire de stationnement de sa vocation majeure. La question du temps de séjour se pose nécessairement mais c'est bien le respect du règlement intérieur qui garantit à l'aire de remplir cette vocation.

La HALDE a réalisé un [rapport spécial](#), paru au Journal Officiel du 17 octobre dernier, sur les discriminations dont sont victimes les gens du voyage en France. Fabien DECHAVANNE, le représentant de la HALDE lors de cette Journée Nationale, a même estimé que les discriminations légales dont ils font l'objet, notamment concernant le droit de vote, risquaient de faire condamner la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Quelles seraient selon vous les mesures immédiates à prendre pour répondre à ces problématiques ?

Je partage pleinement l'analyse de la HALDE concernant le droit de vote. Que le droit commun ne puisse s'appliquer sur une question aussi symbolique que la citoyenneté est injustifiable.



Comment faire en sorte qu'un jeune nomade de 18 ans s'investisse dans la vie de la République quand lui n'est pas inscrit automatiquement sur les listes électorales alors que ses camarades le sont ? Cette situation ne peut perdurer. En cette époque de vœux, je formule le souhait que notre République rétablisse d'elle même cette discrimination flagrante.

La révision des schémas départementaux est actuellement en cours. Il apparaît que l'habitat adapté sera mieux pris en compte dans cette nouvelle génération de schémas. Par ailleurs, certaines collectivités n'ont pas encore rempli leurs obligations en matière d'accueil des gens du voyage. En tant que Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, quelles seraient vos recommandations au Gouvernement en matière de dotation aux collectivités pour la réalisation de ces futurs schémas ?

Je crois que cette période de révision est une opportunité à saisir. Les commissions départementales doivent se réunir avec tous les protagonistes concernés pour déterminer, ensemble, les besoins en aires de stationnement et en habitat adapté.

Quant au rôle de l'Etat, je crois tout d'abord que les représentants de l'Etat dans les départements doivent apporter un concours sans faille dans le cadre de ces négociations et par ailleurs il convient d'engager au niveau national, une réflexion poussée et pragmatique sur le concours financier qui pourrait être apporté aux collectivités qui ont fait preuve de leur investissement en faveur de ce dossier complexe.

Pour finir, qu'il me soit permis de vous souhaiter à tous et toutes une très belle année 2010 qui verra, je l'espère sincèrement, ce dossier complexe s'apaiser et progresser. Je vous remercie.